

RESSOURCES DU PLAN DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Église Adventiste du Septième Jour
en Amérique du Nord



NAD – CODE DE CONDUITE DU MINISTÈRE DES BÉNÉVOLES DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Déclaration

Parce que je veux que nos enfants et nos jeunes jouissent du meilleur environnement pour leur croissance et leur développement, il est très important que toutes les personnes qui travaillent avec des enfants disposent des directives de conduite dans le but de se protéger eux mêmes et tous ceux qui sont sous leur garde et responsabilité. En qualité de bénévole du ministère, je veux que les parents des enfants et/ou toute autre personne se sente confortable et ait confiance en moi.

Mon engagement en qualité de bénévole du Ministère

Comme bénévole dans le domaine de l'enfance et la jeunesse, je m'engage a :

1. Fournir à tout moment la surveillance d'un adulte aux enfants desquels je suis responsable.
2. Disposer d'au moins d'un autre adulte, de dix-huit (18) ans ou plus, pour aider à la supervision des enfants. Si je me retrouve dans une situation où je suis le seul adulte présent sur les lieux, en aucune circonstance je ne permettrai d'être seul avec un enfant (suivant la "règle des deux personnes"). Ceci protège l'enfant aussi bien que l'adulte contre toute possible accusation.
3. Demander la permission de l'enfant avant de le toucher sur n'importe quelle partie de son corps, même si c'est dans les cas résolution d'un problème ou de soins portés à une blessure. Ceci est particulièrement applicable pour toute partie du corps qui normalement serait couverte par un T-shirt et/ou des shorts. S'il y a une blessure dans n'importe laquelle de ses zones, assurez-vous de travailler en compagnie d'un autre adulte pour pourvoir les soins nécessaires.
4. Évitez toute attaque physique ou verbale ou d'infliger des punitions physiques qui sont des conduites inadéquates et ne doivent en aucun cas être utilisées comme sanctions disciplinaires. Temporiser au moyen de "temps morts" ou "assieds-toi sur cette chaise" sont des méthodes disciplinaires utiles avec les enfants.
5. Montrer le soutien à l'enfant au moyen d'un contact physique adéquat avec des accolades brèves et "épaule à épaule" ou "côte à côte." Mes mains se tiendront au niveau des épaules et jamais en dessous. Pour les enfants en bas âge qui aiment s'asseoir sur les genoux, je les encouragerai à s'asseoir à mes côtés.
6. Veuillez être particulièrement précautionneux quand vous emmenez des enfants en bas âge aux toilettes. Faites-vous accompagner par un autre adulte, ou veuillez laisser la porte ouverte.

7. Essayez d'éviter d'entreprendre des activités dans salles ou des chambres dont on ne peut pas voir l'intérieur, ou veuillez laisser les portes ouvertes pendant l'activité pour permettre une observation facile de la part de tierces personnes.
8. Veuillez coopérer dans le processus de contrôle et examen des bénévoles et compléter le formulaire d'informations des bénévoles du Ministère (Volunteer Ministry Information form), tel qu'il est exigé par l'Église.
9. Soyez attentif aux signes et aux symptômes d'abus de mineurs et conscient des exigences légales pour rapporter des cas d'abus suspectés. De façon complémentaire à toute exigence légale en matière de rapport, je déclare que si j'ai conscience de tout comportement de la part de tout autre individu qui paraît être abusif ou inapproprié envers les enfants dont je suis responsable de la surveillance, je ferai un rapport du susdit comportement au pasteur de l'Église, à un ancien, ou directement au Trésorier de la Conférence ou au Directeur de la Gestion des Risques.
10. Coopérer avec l'encadrement de l'Église dans la conduite des enfants et du ministère de la jeunesse en devenant en bénévole, plein d'amour, de générosité, de fermeté, et en tout moment une personne d'une intégrité professionnelle impeccable. Travailler avec des enfants et des jeunes n'est pas seulement un privilège ; c'est également une très grande responsabilité qui doit être abordée avec une extrême précaution.
11. Participer aux programmes de formation et d'orientation conduits par l'Église.
12. Maintenir les standards de l'Église Adventiste du Septième Jour.

* Au cas où il s'avérerait impossible de respecter l'ensemble des principes sur-mentionnés, je m'y conformerai d'aussi près que possible aux principes contenus dans le Code de Conduite et j'agirai en bonne foi pour le bien-être des personnes impliquées.

**Nous vous remercions pour vos services en qualité de bénévole auprès du
Ministère de l'Enfance et la Jeunesse
Veuillez conserver une copie de ce document pour pouvoir vous y référer dans
l'avenir.**